Nombre de membres
Afférents au Conseil municipal : 14
Qui ont pris part à la délibération : 12
Date de la convocation : 18 mars 2022
Date de l'affichage : 22 mars 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT
DE BEAUVAIS

Envoyé en préfecture le 05/04/2022
Reçu en préfecture le 05/04/2022
Affiché le 05/04/2022
ID : 060-216001644-20220325-12_22-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE COUDRAY SUR THELLE
SÉANCE DU 25 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq mars à vingt heures trente minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. GORINE Ludovic, Maire.

Présents : CAMOIT Frédérique, MARTIN Dominique, VAN EECKHOUT Aude, ANDRIEU Patricia, LEGRAND Fabrice, PERRIOT Véronique, BUTEZ LE BOURGEOIS Céline, GOIX Pierre, JEAN BAPTISTE Morgane, LIMA Paulo, GOERGEN Julien et GAZAR Chloé (en visioconférence).
Formant la majorité des membres en exercice

Absents : GUTIERREZ Y DIEZ Sylvie ; Ludovic GORINE pour ce point.

Désignation du secrétaire de séance : MARTIN Dominique

Délibération n° 12/2022 - Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider le vote du compte administratif ;

- Considérant que la présidence du Conseil municipal est attribuée à Madame Frédérique CAMOIT, doyenne de l'assemblée, pour la présentation du compte administratif 2021 dont une copie a été remise aux membres du Conseil Municipal ;

Lesquels comptes se résument ainsi :

	Dépenses	Recettes	
Section de **fonctionnement**	375 122,53	475 473,13	
- *Reprise de l'exercice 2020 soit un déficit de*	13 711,77		Excédent
Total en Euro de	**388 834,30**	**475 473,13**	**+ 86 638,83**

	Dépenses	Recettes	
Section d'**Investissement**	124 820,66	50 156,31	
- *Reprise de l'exercice 2020 soit un excédent de*		107 747,81	Excédent
Sous-total en Euro de	124 820 ,66	157 904,12	+ 33 083,46
- Reste à réaliser à reporter en N+1	133 030,00	116 647,00	Excédent après RAR
Total en Euro de	**257 850,66**	**274 551,12**	**+ 16 700,46**
Soit un total cumulé Fonctionnement et Investissement	646 684,96	750 024,25	

- Considérant que Ludovic GORINE, Maire a quitté la salle et **qu'il ne prend pas part au vote.**

Madame Frédérique CAMOIT, doyenne du Conseil procède au comptage du vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le compte administratif 2021 du budget communal ainsi présenté
- **DECIDE** de reprendre l'excédent au budget primitif 2022.

Pour extrait certifié conforme
La 1ère Adjointe et doyenne,
Frédérique CAMOIT
Fait et délibéré le 25 mars 2022

Acte rendu exécutoire
Après transmission en préfecture le 05/04/2022
et publication ou notification du 05/04/2022